

MON CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Avec l'Apprentissage, vous signez un contrat de travail avec une entreprise qui devient donc votre employeur. Vous apprenez un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation au Pôle Formation UIMM avec, à la clé, une expérience professionnelle et un diplôme ou un titre professionnel reconnu !

En tant que salarié-e, vous prétendez aux mêmes droits que tous les autres salariés de votre entreprise. Vous devrez également respecter toutes les obligations prévues par votre contrat de travail.

Un tremplin pour une insertion professionnelle réussie !



Une première expérience professionnelle longue



Une formation gratuite à un métier



Un accompagnement par un professionnel qualifié



Un diplôme ou un titre professionnel reconnu



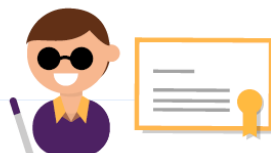
90%

des apprentis du
Pôle Formation UIMM
sont en emploi à l'issue
de leur formation.

Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus, avec quelques dérogations



Dès 15 ans pour ceux ayant terminé leur classe de 3^{ème}



Au-delà de 29 ans, pour les apprentis préparant un diplôme ou un titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.



Durée de l'apprentissage ?
6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé

Du CAP à l'INGÉNIEUR : à chacun son parcours !



Bon à savoir !

Un contrat d'apprentissage doit être sanctionné par un diplôme ou un titre professionnel. Un-e apprenti-e peut signer un nouveau contrat dès lors qu'il souhaite préparer un diplôme ou un titre supplémentaire.



70

formations en apprentissage au Pôle Formation UIMM
CAP, BAC PRO, BTS, Licence Pro, Bachelor, Ingénieur... Titres professionnels



CONTRAT DE TRAVAIL

Conclu en CDD ou en CDI, le contrat d'apprentissage comporte toutes les mentions obligatoires prévues par la réglementation. Aussi, il fait de l'apprenti-e un-e salarié-e à part entière qui bénéficie des mêmes des droits et des obligations que tout-e autre salarié-e de l'entreprise.



SALAIRE

Fixé en pourcentage du SMIC, il varie en fonction de l'âge et de l'année de formation, voire de l'entreprise (convention collective, accord...).



CONGÉS PAYÉS

Comme tout-e salarié-e, l'apprenti-e bénéficie de 5 semaines de congés payés par an qu'il pose en accord avec son employeur et exclusivement sur des périodes en entreprise.



AUTRES AVANTAGES ET DROITS

Les autres avantages de salarié-e (tickets restaurant, avantages sociaux du CSE, mutuelle...) sont également accordés à l'apprenti-e, qui bénéficie par ailleurs de droits à la retraite et au compte personnel de formation (CPF).



MOBILITÉ

Les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État de 500 € pour financer leur permis de conduire (dossier à retirer au CFA). En plus de bénéficier de tarifs attractifs pour le train, une partie de ses frais de transports publics peuvent éventuellement être pris en charge par son employeur.



HÉBERGEMENT

Les apprentis bénéficient de différents dispositifs d'aide au logement. Des simulations sont possibles sur www.caf.fr (APL) et sur www.actionlogement.fr (Mobili-Jeune®, Loca-Pass®).



Bon à savoir !

Les conseillers du Pôle Formation UIMM accompagnent les apprentis et candidats dans leurs problématiques liées à la mobilité et l'hébergement. Le CFA dispose notamment de partenariats avec des résidences étudiantes et des structures d'hébergement.

Un temps partagé entre l'Entreprise et le Pôle Formation UIMM



TEMPS DE TRAVAIL

La durée du temps de travail d'un-e apprenti-e est la même que celle mise en place dans son entreprise. Cependant, le temps passé au CFA fait partie intégrante de ce temps de travail.



ENSEIGNEMENTS EN CFA

En signant son contrat d'apprentissage, l'apprenti-e s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble des enseignements dispensés en CFA et permettant de le conduire jusqu'à sa diplomation.

Bon à savoir !



- **Début du contrat** : si le contrat peut débuter en entreprise, cela ne doit pas être plus de 3 mois avant la date de début des enseignements au Pôle Formation UIMM.
- **Fin du contrat** : le contrat doit couvrir l'ensemble du cycle de formation, épreuves de certification incluses, sans excéder toutefois 2 mois après la fin de ces épreuves.
- **Période d'essai** : chacune des parties dispose d'une période probatoire correspondant aux 45 premiers jours de présence effective en entreprise pour s'assurer que leur engagement mutuel est satisfaisant.

Un accompagnement par un professionnel qualifié



LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Désigné sur le contrat d'apprentissage, il joue un rôle essentiel en accompagnant l'apprenti-e tout au long de son parcours de formation : il participe ainsi à son intégration, sa progression pédagogique, sa professionnalisation, son évaluation... Justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes, le maître d'apprentissage est un-e salarié-e de l'entreprise ou son dirigeant.

Quelques astuces pour réussir sa candidature auprès d'une entreprise

1



Je rédige un CV et une lettre de motivation

Mettez en avant vos qualités et vos diverses expériences et compétences acquises, y compris les emplois saisonniers ou bénévoles. La lettre de motivation ne doit pas être un simple résumé du CV. Pensez à la personnaliser.

2



Je me tiens prêt pour un entretien

N'oubliez pas, un entretien ça se prépare bien en amont ! Entraînez-vous à vous présenter avec un ami ou un membre de votre famille.

3



Après l'entretien, je garde le contact

Pensez à envoyer un email pour remercier la personne qui vous a reçu en entretien et ainsi renouveler votre motivation. C'est une bonne astuce pour montrer à l'employeur votre sens de l'initiative !



Au Pôle Formation UIMM, je suis accompagné-e dans mes recherches par un-e conseiller-e dédié-e.

Comment préparer son entretien ?



Je me renseigne sur l'entreprise et sur son secteur d'activité pour montrer à l'employeur mon intérêt et ma motivation.



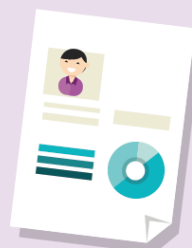
Je me prépare à faire bonne impression :

- je m'habille correctement ;
- je prépare des questions.



Je repère les lieux de mon entretien.

Une bonne astuce pour montrer sa ponctualité.



Je prépare un dossier
En entretien, apportez des documents qui illustrent vos compétences (ex : rapport de stage).

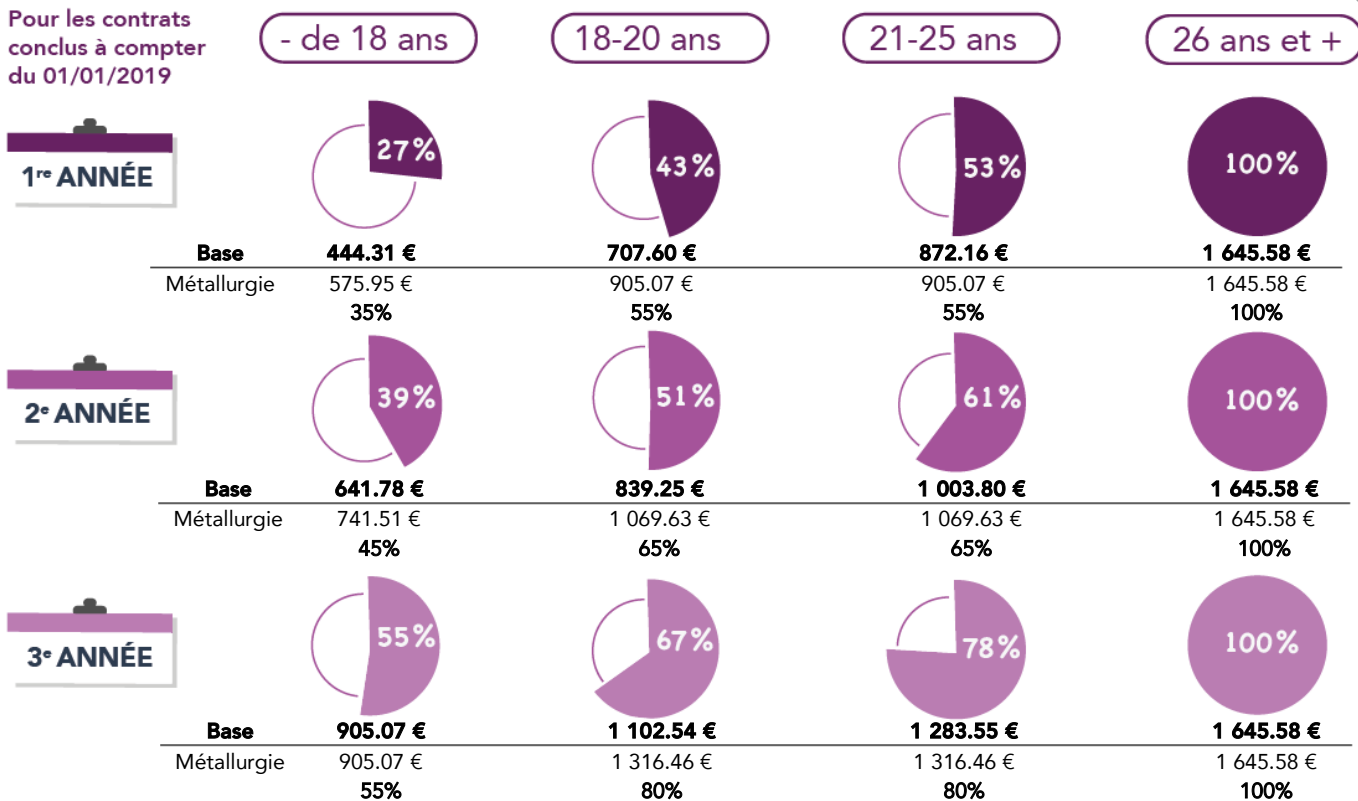
LA CLÉ POUR RÉUSSIR :



BIEN ME PRÉPARER !

Une rémunération garantie et progressive

Pour les contrats conclus à compter du 01/01/2019



Base SMIC mensuel brut 35h au 01/05/2022 : 1 645.58 €

Bon à savoir !

- En cas de changement de tranche d'âge en cours de contrat, la majoration de salaire intervient le 1^{er} jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti-e.
- Le salaire de l'apprenti-e est totalement exonéré de charges salariales jusqu'à 79% du SMIC inclus (salaire net = salaire brut). Au-delà, le salaire est uniquement exonéré de la CSG/CRDS dans sa totalité. Peut être retenue l'adhésion à une mutuelle d'entreprise ou/et à un dispositif de retraite complémentaire au-delà du minimum légal.
- L'apprenti-e est exonéré-e d'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC, que l'apprenti-e soit imposable individuellement ou à la charge de ses parents.

L'apprentissage, version Pôle Formation UIMM

90% d'insertion professionnelle à l'issue des formations	85% de réussite aux examens	70 formations en apprentissage du CAP à l'Ingénieur	900 apprentis répartis sur 4 sites	25000 m² de plateaux techniques	4 plateformes technologiques « Industrie 4.0 »	2 000 entreprises partenaires
--	---------------------------------------	---	--	--	--	---

Un accompagnement individualisé dès la candidature par un-e conseiller-e dédié-e

UIMM

PÔLE FORMATION
Champagne-Ardenne

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

Pôle Formation UIMM de Champagne-Ardenne

Ardennes : 131 av. Charles de Gaulle - CS50183 - 08008 Charleville-Mézières cedex - Tél. 03 24 56 42 87

Aube : 12 rue Québec - 10430 Rosières-Près-Troyes - Tél. 03 25 71 29 71

Marne : Zone Farman - 3 rue Max Holste - CS110004 - 51685 Reims cedex 2 - Tél. 03 26 89 60 00

Haute-Marne : 13 rue de la Tambourine - 52115 Saint-Dizier cedex - Tél 03 25 07 52 00

E-mail : alternance@formation-industries-ca.fr

formation-industries-ca.fr

